

Suivi des audits de l'optimisation des ressources de 2013

Nous avons l'habitude de formuler des recommandations précises dans nos rapports d'audit de l'optimisation des ressources et de demander aux ministères et aux organismes de la Couronne et du secteur parapublic de répondre par écrit à chaque recommandation, que nous présentons dans le chapitre 3 de notre Rapport annuel. Deux ans après la publication de nos recommandations et des réponses des ministères et organismes, nous vérifions les mesures que le personnel de direction a prises en réponse à nos recommandations.

Le chapitre 4 décrit brièvement les audits de l'optimisation des ressources qui faisaient l'objet du chapitre 3 de notre *Rapport annuel 2013* et précise l'état des interventions motivées par nos recommandations, telles que déclarées par le personnel de direction.

Lorsque le Comité permanent des comptes publics (le Comité) tient des audiences sur nos audits et publie des rapports à leur sujet, nous incluons un résumé des mesures prises pour donner suite aux recommandations du Comité dans le chapitre 7. Nous fournissons ces rapports supplémentaires pour nous assurer que les entités auditées ont pris des mesures pour répondre aux questions

soulevées par le Comité lors des audiences et dans tout rapport subséquent à l'Assemblée législative. Le chapitre 7 décrit plus en détail les activités du Comité.

Comme le montre la **figure 1**, nous pouvons signaler que des progrès ont été réalisés dans la mise en oeuvre de 76 % des mesures correctives prises en réponse à nos recommandations de 2013, bien que 29 % seulement ont été pleinement mises en oeuvre. Huit mesures (5 %) en réponse à sept recommandations ne seront pas mises en oeuvre pour les raisons indiquées dans la section applicable.

Notre suivi consiste surtout à demander des renseignements au personnel de direction, à discuter avec lui et à examiner des documents justificatifs choisis. Dans quelques cas, des auditeurs internes de l'organisme ont contribué à l'exécution du travail. Comme il ne s'agit pas d'un audit, nous ne pouvons affirmer avec un degré élevé de certitude que les mesures correctives décrites ont effectivement été mises en oeuvre. Les mesures correctives prises ou prévues seront examinées et exposées en détail dans de futurs audits et peuvent influencer le moment choisi pour effectuer ceux-ci.

Figure 1 : État global de la mise en oeuvre de l'ensemble des recommandations formulées dans notre Rapport annuel 2013

Source des données : Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

Section du rapport	N ^{bre} de recommandations	N ^{bre} de mesures recommandées	État des mesures recommandées			
			Pleinement mise en oeuvre	En voie de mise en oeuvre	Peu ou pas de progrès	Ne sera pas mise en oeuvre
4.01 Services et soutiens aux enfants autistes	8	19	3	13	3	–
4.02 Ressources humaines dans le domaine de la santé	4	10	–	9	1	–
4.03 Stratégie visant des écoles saines	4	10	–	1,75 ^a	8,25 ^a	–
4.04 Services d'ambulance terrestre	5	20	5	12	3	–
4.05 Ressources humaines de la Société de production d'électricité de l'Ontario	6	14	8	6	–	–
4.06 Écoles privées	7	22	11,5 ^b	3	3	4,5 ^b
4.07 Parcs provinciaux	8	9	–	8	1	–
4.08 Services de réadaptation dans les hôpitaux	5	18	7	7	3	1
4.09 ServiceOntario	6	21	9	6	3	3
4.10 Lutte contre la violence faite aux femmes	8	15	2	9	4	–
Total	61	158	45,5	74,75	29,25	8,5
%	–	100	29	47	19	5

a. L'état variait entre le Ministère et les trois conseils scolaires audités en 2013.

b. L'état variait dans les écoles privées qui accordent des crédits et celles qui n'en n'accordent pas.